



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DPE
Direction des Personnels
Enseignants

Affaire suivie par :
Frédérique RUFAS
Courriel
dpe@ac-toulouse.fr

Bertrand DUCASSE
Courriel
bertrand.ducasse@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS 87 703
31077 Toulouse
Cedex 4

Adresse physique :
75, rue Saint Roch
31400 Toulouse

BILAN DU MOUVEMENT 2019

Personnels enseignants, d'éducation et
psychologues de l'éducation nationale



2/10

I/ LA PARTICIPATION AU MOUVEMENT ET LES PERSONNELS MUTES

• La couverture des postes vacants – cf. document « Etat des postes vacants (hors SPEA) »

Avant le mouvement, 962 postes étaient déclarés vacants (1112 en 2018) soit une diminution de 150 postes offerts au mouvement mais un retour aux données du mouvement 2017 avec 977 postes.

A l'issue du mouvement 2019, le nombre de postes restés vacants s'élève à 167 soit une augmentation de 26 postes par rapport au précédent mouvement.

183 en 2017 dont 56 SPEA ;
217 en 2018 dont 76 SPEA ;
242 en 2019 dont 75 SPEA.

Le taux de couverture des postes offerts au mouvement est de 82.64%.
Pour rappel, ce taux de couverture s'élevait à 87.23% au mouvement 2018 et 81.27 % au mouvement 2017.

Postes vacants – comparaison mouvement 2018 et 2019

	PV hors SPEA au Mouvement 2018	PV hors SPEA au Mouvement 2019
Disciplines Générales	74	83
Disciplines Professionnelles	50	52
Education	7	8
Psychologue de l'EN	10	24
TOTAL	141	167

A l'identique du mouvement précédent, on constate le nombre important de postes vacants à l'issue du mouvement en technologie (32), en économie et gestion (31) et plus particulièrement en option marketing (19) et sur le corps des psychologues de l'éducation nationale (24).

Postes vacants – comparaison avec le poids de la discipline.

	PV hors SPEA au Mouvement 2019	Poids des disciplines en PP	Proportion
Disciplines Générales	83	2218	3.7%
Disciplines Professionnelles	52	1056	4.9%
Education	8	526	1.5%
Psychologue de l'EN	24	299	8%
TOTAL	167	4099	3.7%

On constate, par comparaison avec le poids de la discipline, un déficit plus important sur la couverture des postes dans les disciplines professionnelles, avec trois disciplines se trouvant au-delà du seuil des 10% : conducteur routier (18 PP soit 27.7%), pâtisserie (7 PP soit 28.57%) et l'hôtellerie service et commercialisation (51PP soit 11.7%).

Sur les disciplines générales, nous trouvons seulement l'économie et gestion option marketing au-delà des 10% : 67 PP soit 28.36%. La technologie, discipline où le nombre de poste vacant est le plus fort, se situe à 8.8% avec 363 PP.

A noter l'augmentation de presque 5 points de la proportion pour les psychologues de l'éducation nationale (3.3% sur 2017).



3/10

• **Les participants au mouvement – cf. document « Mouvement intra-académique 2018 »**

- ☞ 2017 : 3375 demandes
- ☞ 2018 : 3350 demandes
- ☞ 2019 : 2988 demandes

La population susceptible de participer au mouvement intra-académique est de 16957 personnes physiques, soit un taux de participation au mouvement de 17.62%.

On constate que les données concernant les participants volontaires sont toujours en diminution :

- ☞ 2017 : 2576 participants volontaires
- ☞ 2018 : 2495 participants volontaires
- ☞ 2019 : 2189 participants volontaires

Le nombre de participants obligatoires est également en diminution avec un retour au mouvement 2017 :

- ☞ 2017 : 799 participants obligatoires
- ☞ 2018 : 860 participants obligatoires
- ☞ 2019 : 799 participants obligatoires

Sur ces 799 participants obligatoires, on retrouve 141 mesures de carte scolaire et 572 entrants et ex-stagiaires de l'académie.

• **Les personnels mutés**

	Nombre de participants	Mutés	%
2017	3375	1504	44.56
2018	3350	1543	46.05
2019	2988	1347	45.08

Après une augmentation du nombre de mutés, amorcée en 2017, on note une baisse d'un point seulement sur ce mouvement.

	Total enseignants mutés	En établissement	% mutés en établissement	Sur Zone de Remplacement	% mutés sur Zone de Remplacement
2017	1504	1275	84.77	229	15.23
2018	1543	1366	88.52	177	11.47
2019	1347	1100	81.66	247	18.34

Nous pouvons noter une diminution des mutations sur des postes fixes en établissement due à la diminution des postes offerts au mouvement, qui induit une augmentation des affectations en ZR.



4/10

• Les personnels mutés en extension

	Nombre de mutés	Mutés en extension	%
2017	1504	77	5.1
2018	1543	94	6.1
2019	1347	108	8.0

L'augmentation des mutés par extension est continue, puisqu'après 1 point pris lors du précédent mouvement, la tendance est de 1.9 point supplémentaire pour 2019.

• Les personnels en mesure de carte scolaire

	Nombre de MCS	Maintien dans la commune	Mutés sur vœux personnels
2017	64	20	12
2018	133	58	33
2019	141	73	21

Au mouvement 2019, outre les 94 mesures de carte scolaire mutées sur vœux personnels ou maintenues dans la commune, les autres mesures de carte scolaires ont été réaffectées au plus proche de l'établissement dans les proportions suivantes :

- 9 à moins de 10 km
- 21 entre 10 et 30 km
- 12 à plus de 30 km
- 5 en zone de remplacement

II/ LES PRIORITES NATIONALES ET ACADEMIQUES

A/ LES PRIORITES LEGALES

① Demandes de rapprochements de conjoint – cf. « Rapprochement de conjoint »

Les demandes au titre du rapprochement de conjoint représentent 44.1% de la population des demandeurs :

☞ 2017 : 1669 demandes au titre du rapprochement de conjoint pour 3375 demandes (49.4%)

☞ 2018 : 1606 demandes au titre du rapprochement de conjoint pour 3350 demandes (47.9%)

☞ 2019 : 1318 demandes au titre du rapprochement de conjoint pour 2988 demandes (44.1%)

Sur les 1318 demandeurs bénéficiant des bonifications de rapprochement de conjoint, 575 sont déjà titulaires d'un poste fixe dans le département de rapprochement demandé et ne sont donc pas légalement séparés de leur conjoint.

Aussi, les candidats à la mutation en rapprochement de conjoint au sens légal sont au nombre de 743 agents dont 233 titulaires d'une zone de remplacement dans le département demandé au titre du rapprochement de conjoint.

Parmi l'ensemble des demandeurs bonifiés, 759 obtiennent une mutation soit 57.59% des demandeurs :

☞ 2017 : 55.42%

☞ 2018 : 60.46%

☞ 2019 : 57.59%



572 personnes obtiennent une mutation dans le département ou la zone de remplacement du conjoint, soit 43.4% des demandeurs.

→ Les enseignants en demande de rapprochement de conjoint (RC)

5/10

	Demandeurs	Mutés dans le département ou la ZR correspondante	Mutés dans un autre département ou sur une autre ZR	Non mutés
Déjà affectés en poste fixe sur le DPT du RC	342	141	3	198
Affectés en ZR sur DPT du RC	233	58	-	175
Affectés sur un autre DPT du RC	743	373	184	186
TOTAL	1318	572	187	559

Sur les 759 mutés au titre du rapprochement de conjoint, 254 le sont sur vœu « Département » et 259 le sont sur vœu « Commune ».

→ Après la phase manuelle dite « Chaînes »

	Nombre de mutés en phase 2	Dont en rapprochement de conjoint	Nombre de mutés au final	Dont en rapprochement de conjoint
2017	1275	826	1504	925
2018	1363	968	1543	971
2019	1173	688	1347	759

Sur le mouvement 2017, 229 personnes ont muté en plus dont 99 bénéficiant d'un rapprochement de conjoint.

Sur le mouvement 2018, 180 personnes ont muté en plus dont 3 seulement bénéficiant d'un rapprochement de conjoint.

Sur le mouvement 2019, 174 personnes ont muté en plus dont 71 bénéficiant d'un rapprochement de conjoint.



6/10

② Les situations de HANDICAP

Pour rappel, la bonification de 100 points est attribuée à tout agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi et sur tous les vœux larges formulés. Les dossiers classés « Prioritaires », après avis du MCTR, donnent lieu à une bonification de 1000 points sur vœux larges également.

Pour les agents ne relevant pas d'une RQTH, une bonification de 500 points pour les situations médicales graves est attribuée après avis du MCTR, toujours sur vœux larges.

	2017	2018	2019
Nombre de demandes	283	285	246
Bonification de 100 points accordées	103	103	75
Bonification de 1000 points accordées	66	61	66
Bonification de 500 points accordées	20	26	24

On constate une diminution du nombre de demandes de bonification au titre du handicap (39 demandes en moins).

Notons également que le taux d'avis prioritaire « Handicap » et « situations médicales graves » est en augmentation de 6 points (36.5%).

Les 66 bonifications au titre du « Handicap » accordées se répartissent comme suit :

- Personnels de l'académie, titulaire en zone de remplacement : 5 ;
- Personnels de l'académie, titulaire d'un poste définitif : 23 ;
- Entrants dans l'académie et réintégrations : 38

Comme chaque année, les bonifications prioritaires au bénéfice des entrants dans l'académie sont en nombre important.

→ Etude détaillée des bonifications « Handicap » :

Nombre de Bonifications Prioritaires accordées au titre du Handicap	Nombre de mutés					Nombre de non mutés
	ETB	COM	DPT et ACA	ZR	EXT	
66	5	38	4	3	5	7

2 personnels bénéficiant d'une priorité médicale mutent sur des vœux personnels et 2 autres par un vœu 0 sur SPEA.



③ Valorisation des Affectations dans les établissements Prioritaires.

Taux de mutation des enseignants avec moins de 5 ans d'ancienneté sur le poste

7/10

- Titulaire d'un poste en établissement (hors REP+ et REP)

Ancienneté sur le poste	Effectif	Nombre de demandes	Nombre de mutation
<= 5 ans	9294	1204	377
>5ans	5347	266	95
Total	14641	1470	472

- Titulaire d'un poste en établissement REP+

Ancienneté sur le poste	Effectif	Nombre de demandes	Nombre de mutation
<= 5 ans	160	53	34
>5ans	16	2	0
Total	176	55	34

- Titulaire d'un poste en établissement REP

Ancienneté sur le poste	Effectif	Nombre de demandes	Nombre de mutation
<= 5 ans	333	75	19
>5ans	128	9	5
Total	461	84	24



B/ LES ORIENTATIONS NATIONALES

① L'affectation des enseignants Agrégés – cf. Document « mouvement intra-académique des agrégés »

8/10

- Affectation des agrégés suite à la phase intra-académique

Année	Total Agrégés mutés	En ETB	% total mutés	Dont en lycée	% total mutés lycée	Dont en LP	% total mutés LP	Dont en CLG	% total mutés CLG	Sur ZR
2017	142	123	86.62	106	86.17	1	0.83	16	13	19
2018	149	121	81.20	100	82.64	-	-	21	17.36	28
2019	139	112	80.57	88	78.57	-	-	24	21.42	27

Diminution en dessous du seuil des 80% depuis l'introduction du cumul des bonifications familiales avec la bonification « agrégé » sur les vœux typés « lycée ».

- Enseignants agrégés titulaires en situation d'activité

Année	Total Agrégés	En ETB	Dont en lycée	% total en lycée	Dont en LP	Dont en CLG	Sur ZR	Sur autre
2017	2178	2127	1720	80.86	16	391	51	
2018	2162	2124	1723	81.12	14	387	38	
2019	2099	2057	1634	79.43	14	409	37	5

Le poids des agrégés affectés en lycée par rapport à l'effectif total du corps en 2017, connaît une légère diminution.

② La stabilisation des TZR

Au niveau académique, sur le potentiel de 1072 TZR à la rentrée 2018, 714 ont participé au mouvement intra-académique, soit 66.60% d'entre eux (65.44% en 2018).

Ces 714 TZR candidats représentent 23.89% des participants au mouvement intra-académique.

➔ 158 TZR candidats ont obtenu une affectation en établissement, 22.12%, pour 25.18% en 2018.

Sur ces 714 TZR participants au mouvement, 156 soit 21.8% ont formulé le vœu « Tout poste dans le département » permettant de bénéficier de la stabilisation. Sur ces 156 TZR :

- 52 ont muté sur vœu « Département », soit un taux de mutation de 33.3%.
- 29 ont muté sur vœu non bonifié
- 75 restent non mutés



9/10

③ Les affectations en établissements REP+

Dans les 5 établissements REP+, les postes définitifs existants relèvent d'une procédure spécifique de recrutement, mise en place à la rentrée scolaire 2016, reposant sur le recueil du volontariat et une analyse des candidatures par les corps d'inspection.

151 candidatures, dont 79 sur des vœux « Etablissements » et 72 sur des vœux « Commune REP+ », ont été examinées par les inspecteurs des disciplines concernées.

135 candidatures ont reçu un avis favorable et ont été départagées au barème indicatif des mutations.

Les 16 avis défavorables se répartissent comme suit :

- 3 pour absence de pièces ;
- 12 pour des stagiaires ou néo-titulaires sans expérience antérieure d'enseignement ;
- 1 pour enseignant en difficultés professionnelles.

III/ LA MOBILISATION DE LA RESSOURCE ENSEIGNANTE – cf. « Mobilité des personnels »

① Enseignants en changement de discipline pour l'année 2018/2019

→ 6 enseignants ont reçu un avis favorable à leur changement de discipline et ont participé au mouvement intra-académique 2019.

→ 3 enseignants intègrent la 2^{ème} année de changement de discipline

Pour information, 4 demandes ont reçu un avis favorable à leur projet pour la rentrée 2019 et se trouvent, à ce jour, en 1^{ère} année.

② Enseignants en détachement de catégorie A pour l'année 2018/2019

→ 2 enseignants ont reçu un avis favorable à leur intégration et ont participé au mouvement intra-académique 2019.

→ 5 enseignants sont maintenus en détachement et 5 sont intégrés au 1^{er} septembre 2019. Ces derniers participeront au mouvement intra-académique 2020.

→ 5 enseignants sont sortis du dispositif

Pour information, 12 demandes ont reçu un avis favorable à leur entrée en détachement pour la rentrée 2019.

③ Autres niveaux d'enseignement ou disciplines d'enseignement

A la rentrée 2019, 108 enseignants de type lycée (agrégés, certifiés) enseignent en LP (134 à la rentrée 2018) répartis majoritairement sur du complément de service (52.7%) et sur des BMP (15.7%). Par contre, 24 enseignants occupent des postes définitifs soit 22.2%.

A la rentrée 2019, 311 enseignants de type LP enseignent dans les lycées et les collèges (306 à la rentrée 2018), sur principalement du complément de service (76.52%).

Concernant les TZR, sur la rentrée 2019, 51 effectuent une partie de leur service dans une autre discipline (77 à la rentrée 2018), discipline connexe ou liée à un poste SPEA (poste d'Aide Technique au DDF, Economie et Gestion, etc...).



IV/ LA PHASE D'AJUSTEMENT

1/ Les demandes d'affectations dérogatoires

10/10

	PLC	PLP	PEPS	CPE	PSYEN	Total
Nombre de demandes	95	37	15	11	3	164
Affectations dérogatoires accordées	37	15	9	6	1	92